

## ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2021

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le «RTC»), tenue le 11 février 2021, à 16 h 59, au 720, rue des Rocailles, Québec.

Sont présents : Rémy NORMAND, président (par visioconférence)  
Anne CORRIVEAU, vice-présidente (par visioconférence)  
David BEAUCHESNE (par visioconférence)  
Yvan BOURDEAU (par conférence téléphonique)  
Geneviève HAMELIN (par visioconférence)  
Liguori HINSE (par visioconférence)  
André LALIBERTÉ (par visioconférence)  
Sylvain LÉGARÉ (par visioconférence)  
Annie SANFAÇON (par visioconférence)  
Dominique TANGUAY (par visioconférence)  
Patrick VOYER (par visioconférence)

Est absente : France BILODEAU

### FORMANT QUORUM

Sont aussi présents : Stéphanie DESCHÊNES, secrétaire générale  
Alain MERCIER, directeur général

#### 1. Adoption de l'ordre du jour

##### Résolution 21-12

*Sur proposition de M<sup>me</sup> Dominique Tanguay, appuyée par M<sup>me</sup> Annie Sanfaçon, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.*

*Adoptée à l'unanimité*

#### 2. Déclaration d'intérêts

Aucune déclaration d'intérêts n'est effectuée par les membres du conseil d'administration concernant les sujets de la présente assemblée.

#### 3. Dossier soumis au conseil d'administration

##### 3.1 Autorisation de dépense – biens et services courants (service de vélo-partage)

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de ses opérations, le RTC doit procéder à l'octroi d'un contrat pour l'accompagnement et l'acquisition de solutions en équipements et système de gestion pour le vélopavage;

CONSIDÉRANT le Règlement n° 340 - règlement intérieur du Réseau de transport de la Capitale (RTC);

##### Résolution 21-13

*Sur proposition de M. Liguori Hinse, appuyée par M. Sylvain Légaré, il est résolu :*

- d'autoriser une dépense, dans le cadre de l'attribution d'un contrat visant l'acquisition des équipements et du système de gestion pour le programme de vélopavage à intervenir avec PBSC solutions urbaines inc., d'une somme n'excédant pas 8 593 500 \$, plus les taxes applicables, pour une période de cinq (5) ans;*

- *d'autoriser une réserve supplémentaire pour contingence, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;*

*étant entendu que tout contrat attribué, suivant une dépense autorisée en vertu de la présente résolution, sera dûment publié sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), selon les modalités et dans les délais prescrits à la Loi sur les sociétés de transport en commun.*

*Adoptée à l'unanimité*

#### **4. Levée de l'assemblée**

*La séance est levée à 17 h 20.*

---

**Rémy Normand, président**

---

**Stéphanie Deschênes, secrétaire générale**